République Islamique de Mauritanie Ministère de l'Equipement et des Transports AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE



الجمعورية الإسلامية الم<mark>وريتانية</mark> وزارة التجعيز <mark>والنقل</mark> الوكلة الوطن<mark>ية للطيران المدنى</mark>

## Additif N°01

## DAOI n°02/CPMPMET/ANAC/2024 relatif à la construction du siège de l'ANAC

- 1- AAOI: fournir un certificat de qualification et de classement des entreprises : non appliqué pour ce présent DAOI;
- 2- **RPAO**: une marge de préférence de 5% est accordée pour les entreprises nationales;
- 3- Le BPU ci-joint fait partie intégrante du présent additif DAOI ;
- 4- Les autres clauses du DAOI restent inchangées.

Le Directeur Général de l'ANAC

N'GAIDE Abdoulaye Abasse

